



Les pouvoirs publics ont instauré un ensemble de dispositions réglementaires, dont l'obligation de mettre en œuvre un **plan de biosécurité sur toutes les exploitations avicoles**, qu'elles soient commerciales ou familiales. Ces mesures visent à protéger les élevages, limiter les risques de contamination et garantir la pérennité de la filière.

La **formation des éleveurs, ainsi que des salariés permanents**, constitue un levier essentiel pour assurer la bonne compréhension, l'application rigoureuse et l'appropriation des mesures de biosécurité et des bonnes pratiques d'hygiène au quotidien. Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan national de maîtrise sanitaire de l'influenza aviaire, en contribuant à élever le niveau de vigilance et à professionnaliser les pratiques sur le terrain.

OBJECTIF DE FORMATION

MAITRISER LES PRINCIPES ET LES BONNES PRATIQUES DE BIOSÉCURITÉ

CONTENU DE LA FORMATION

- MATINÉE

Connaître la biosécurité et sa mise en œuvre. Introduction de la biosécurité. Rappel des historiques des crises aviaires en FRANCE et en EUROPE. Influenza Aviaire : connaissance du virus, symptômes et les conséquences sur l'élevage.

Qu'est-ce que la biosécurité ? Les enjeux sanitaires, économiques et réglementaires. Information sur le rôle et les responsabilités des éleveurs et du personnel (salariés etc...). Le contrôle des flux : personnes, animaux, véhicules et matériels

Gestion de l'eau, de l'alimentation, des zones de biosécurité (Zone propres / Zones sales). Définir un plan de biosécurité avec les 11 mesures à mettre en œuvre.

- APRÈS-MIDI

Rappel des obligations réglementaires. Cadre légal (arrêté, obligations déclaratives, contrôles). Règles spécifiques en période de risque élevé (claustration, nettoyage et désinfection). Présentation d'un plan de nettoyage désinfection dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Responsabilité en cas de non-conformité. Application pratique sur exploitation ou en salle. Construire son plan de biosécurité, identification des points critiques, propositions d'amélioration adaptées aux différents types d'élevages. Retour sur les notions clés. Évaluation des acquis, échanges collectif.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Apports théorique de la formatrice. Échanges avec les stagiaires, réalisation

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

Mardi 17 novembre 2026 de 9H à 17H

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Les éleveurs de volaille de Haute-Saône et départements limitrophes

Prérequis

Aucun

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Secteur VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.

INTERVENANT

Julie ALCARAZ, conseillère diversification – hygiène alimentation, formatrice hygiène HACCP, biosécurité avicole et porcine et bien-être animal

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Christelle DEPLANTE

Inscription jusqu'au **07 novembre 2026**, via le formulaire de contact sur le site internet ou par téléphone auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

Pour les contributeurs VIVEA

35 euros

Pour les non-contributeurs

231 euros

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38